

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le 28 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 22 juin 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 2	Votants : 23
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
Mme Cécile LAURENT	M. Philippe BEYRIES	M. Alexandre CARDONA	1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
M. Roël VAN ZUMMEREN	Mme Marie SONNINO		0
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
M. Alexandre BAUDOUI	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES	M. Patrick GOUZENES		1
Mme Marie-Andrée DUCASSE			0
Mme Dominique LABORDE	M. Didier HURABIELLE		0
M. Alain PINSON	Mme Françoise MARTINEZ		1
Mme Hélène DELPECH			1
Mme Geneviève SABATHIER	M. Jean-François ROUSSE		0
M. Éric LANXADE			1
21	8	2	23

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mai 2017

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

AJOUT DE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

*27° de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux **pour les projets approuvés par le conseil municipal, pour les projets inscrits au budget ainsi que pour les demandes liées à l'Agenda d'Accessibilité Programmée et au Plan d'Aménagement de la Voirie et de l'Espace Public.***

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention de la première adjointe ou du deuxième adjoint agissant par délégation du maire.

Article 3 : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation et les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DÉNOMINATION DE LA PLACE DE « L'ANCIENNE CLINIQUE LANNELONGUE »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme SABATHIER)**

APPROUVE la dénomination « Square Léonce LESTAGE »

DÉNOMINATION DU STADE MUNICIPAL DE RUGBY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la dénomination du stade municipal de rugby « Jean TRILLO »

APPROBATION DU TRACÉ DU CHEMIN DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tracé en zone urbaine du chemin de Saint Jacques de Compostelle, tel que joint en annexe

INSTAURATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

INSTAURE la TLPE sur le territoire communal
FIXE les tarifs de la TLPE sur la base des tarifs présentés ci-dessous

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes	Superficie <= 50 m ²		Superficie > 50 m ²	
	affichage non numérique	10 € (tarif de base)		20,00 € (tarif de base x2)
affichage numérique	30 € (tarif de base x3)		60,00 € (tarif de base x6)	
Pour les enseignes	Superficie <= 12 m ²	12 m ² < superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²	
	10 € (tarif de base)	20,00 € (tarif de base x2)	40,00 € (tarif de base x4)	

DÉCIDE que ces tarifs feront l'objet d'une actualisation automatique égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac

INSTAURE les exonérations totales suivantes :

- les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²,
- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
- les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

INSTAURE l'exonération partielle suivante : une réfaction de 50% sur les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m².

TARIFS PHOTOCOPIES COULEURS 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2017 des photocopies couleurs comme suit :

PHOTOCOPIES COULEURS	
Libellé	2017
	Euros
Format A 4 (par page)	0,20
Format A 3 (par page)	0,35

TARIFS CAMIONS FOOD AND WINE TRUCK

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LANXADE)

FIXE le tarif par jour de présence à 32€

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION ET LA NUMÉRISATION DU REGISTRE PAROISSIAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de la restauration et la numérisation du registre Paroissial de Saint Barthélémy du Pradau
SOLLICITE une aide financière la plus substantielle possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Gers, et de tout organisme susceptible d'apporter son aide

FONDS DE CONCOURS : AMÉNAGEMENT DES RUES PORTE SAINT JEAN, DU MOULIN ET QUAI LABOUPILLÈRE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à demander des subventions susceptibles auprès de tout organisme susceptible d'apporter une aide financière

APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FONDS DE CONCOURS	OPHLM	RÉGION	COMMUNE
	TRAVAUX	MONTANT HT				
2017	Voirie et réseaux divers rue du Moulin et Porte St Jean	508 553,70	10,28268%	5,14134%	20,00%	64,57599%
	Espaces verts rue du Moulin et Porte St Jean	17 362,01				

Voirie et réseaux divers parking résidence du Midi et zone privée	57 590,00				
Total	583 505,71	60 000,00	30 000,00	116 701,14	376 804,57

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AFFECTÉE AU JUDO CLUB DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle affectée à l'association Judo Club de Condom, d'un montant de 200€

DIT que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne façades

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AFFECTÉE AU BUDO SHOTOKAN KARATÉ CLUB

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle affectée à l'association Budo Shotokan Karaté Club, d'un montant de 175€

DIT que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne façades

SUBVENTION A L'ASSOCIATION VMEH

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'association VMEH, d'un montant de 150€

DIT que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne façades

ACQUISITION DE TERRAINS ROUTE D'AUCH

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de l'acquisition des parcelles BC 42, 59, 54, 55 et 56 pour 7ha 46a 87ca sises quartier de Porteteny, route d'Auch, appartenant au GFA du Rocher de Gauge (Monsieur Jean-Michel ARCAS)

DÉCIDE des acquisitions susmentionnées moyennant le prix de 200 000 € hors frais annexes, les frais de notaire étant à la charge de la commune

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 de la commune

DONNE POUVOIR au Maire à l'effet de signer un compromis de vente en 2017 pour une vente au cours de l'année 2018 et d'effectuer toutes démarches nécessaires et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACQUISITION DE TERRAIN QUARTIER DE LA SÉLISSE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de l'acquisition de la parcelle AM 82 sise quartier de la Sélisse, d'une superficie de 5078 mètres carrés, appartenant à Monsieur ROSEAU moyennant le prix de 15 000 € hors frais annexes, les frais de notaire étant à la charge de la commune

AUTORISE un droit de servitude et d'usage de la source à Monsieur ROSEAU

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 de la commune

DONNE pouvoir au Maire à l'effet de signer un compromis de vente en 2017 pour une vente au cours de l'année 2018 et d'effectuer toutes démarches nécessaires et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONVENTION DE SERVITUDE EN VUE DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les conventions de servitude jointes

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

CONVENTION TRIPARTITE POUR L'EXPLOITATION DU CINÉMA « LE GASCOGNE »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer

INSTAURATION D'UN SYSTÈME D'ASTREINTES POUR LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte la mise en place d'un dispositif d'astreintes au sein de la Police Municipale, selon les modalités définies ci – dessous

<p><u>Définition :</u></p> <p>Il s'agit d'une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, sous un délai de 20 minutes.</p> <p><u>Situations :</u></p> <p>Elle sera mise en place en tant que de besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - selon un planning trimestriel au regard des manifestations organisées sur la commune - au regard de l'annonce des éléments naturels ou humains majeurs. <p><u>Activation :</u></p> <p>Elle ne pourra être activée que par M. le Maire, l'élu d'astreinte, le DGS ou son adjoint.</p> <p><u>Agents concernés :</u></p> <p>Tous les agents de la police municipale peuvent être amenés à participer à une période d'astreinte.</p>	<p><u>Périodes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • astreintes de nuit : de 17h30 à 8h • astreintes de semaine : du vendredi 17h30 au vendredi 17h30, • astreintes de week-end : du vendredi 17h30 au lundi 8h • astreintes de samedi, dimanche, jours fériés ou couvrant une journée normalement non travaillées : de 8h à 17h30 <p><u>Rémunération :</u></p> <p>Ces astreintes donneront lieu à rémunération et les interventions à récupération.</p> <p>L'indemnité d'astreinte sera majorée de 50% lorsque l'agent est prévenu moins de 15 jours avant la date de l'astreinte, et ce notamment à l'occasion d'astreinte en période d'alerte.</p> <p><u>Moyens :</u></p> <p>L'agent aura à sa disposition son téléphone portable professionnel habituel et le véhicule de service.</p>
---	---

MISE À JOUR DU TABLEAUX DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le tableau des emplois actualisé, tel que présenté ci-après :

DIRECTION	EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	TEMPS HEBDO	Postes créés	Postes occupés
Administration	Accueil associations	ADJOINT ADMINISTRATIF	35	1	1
Administration	Archiviste	ADJOINT ADMINISTRATIF à RÉDACTEUR	35	1	1
Administration	Comptable	ADJOINT ADMINISTRATIF à RÉDACTEUR	35	1	1
Administration	Directeur Général Adjoint	ATTACHÉ	35	1	1
Administration	Directeur Général des Services	ATTACHÉ et EMPLOI FONCTIONNEL	35	1	1
Administration	État civil / Population	ADJOINT ADMINISTRATIF	35	5	5
Administration	Gestionnaire RH	ADJOINT ADMINISTRATIF à REDACTEUR	35	2	2
Administration	Informaticien	ADJOINT TECHNIQUE à TECHNICIEN	35	2	2
Administration	Marchés publics	RÉDACTEUR	35	1	1
Administration	Secrétaire	ADJOINT ADMINISTRATIF	35	3	3

Administration	Accueil service urbanisme	ADJOINT TECHNIQUE	35	1	1
Total Administration				19	19
Culture	Agent de médiathèque / musée	ADJOINT ADMINISTRATIF	20	1	1
Culture	Agent de médiathèque / musée	ADJOINT DU PATRIMOINE	35	3	3
Culture	Assistant responsable service culturel	ADJOINT DU PATRIMOINE à ASSISTANT DE CONSERVATION	35	1	1
Culture	Théâtre	ADJOINT TECHNIQUE	35	1	1
Culture	Responsable service culturel	ADJOINT DU PATRIMOINE à ASSISTANT DE CONSERVATION	35	1	1
Total Culture				7	7
Police Municipal	Chef de Police Municipal	CHEF DE SERVICE PM	35	1	1
Police Municipal	Policiers Municipaux	BRIGADIER	35	3	1
Total Police Municipal				4	2
Scolaire/Entretien des Bâtiments	Agents d'entretien	ADJOINT TECHNIQUE	35	8	7
Scolaire/Entretien des Bâtiments	Agents d'entretien	ADJOINT TECHNIQUE	32	1	1
Scolaire/Entretien des Bâtiments	Agents d'entretien	ADJOINT TECHNIQUE	22	1	1
Scolaire/Entretien des Bâtiments	Agents d'entretien	ADJOINT TECHNIQUE	17,5	1	1
Scolaire/Entretien des Bâtiments	ATSEM	ATSEM ADJOINT TECHNIQUE	35	5	5
Scolaire/Entretien des Bâtiments	ATSEM	AGENT MAITRISE	35	1	1
Scolaire/Entretien des Bâtiments	Responsable scolaire et bâtiments	ADJOINT ADMINISTRATIF à RÉDACTEUR	35	1	1
Scolaire/Entretien des Bâtiments		AGENT SOCIAL	35	1	1
Total Scolaire/Entretien des Bâtiments				19	18
Services Techniques	Accueil/Entretien camping	ADJOINT TECHNIQUE	35	1	1
Services Techniques	Adjoint au DST	TECHNICIEN	35	2	2
Services Techniques	Bâtiments / Environnement	ADJOINT TECHNIQUE	35	24	23
Services Techniques	Voirie / Manifestations / Halle et marchés	ADJOINT TECHNIQUE	35	10	10
Services Techniques	Voirie / conducteur	ADJOINT TECHNIQUE - AGENT DE MAITRISE	25	1	1
Services Techniques	Secrétaire	ADJOINT ADMINISTRATIF	35	1	1
Services Techniques	Directeur services techniques	TECHNICIEN à INGENIEUR	35	1	1
Services Techniques	Électriciens (aide)	ADJOINT TECHNIQUE	35	1	1
Services Techniques	Électriciens	ADJOINT TECHNIQUE - AGENT DE MAITRISE	35	1,5	1,5
Services Techniques	Magasin	ADJOINT TECHNIQUE	35	1,5	1,5
Services Techniques	Programmiste	INGENIEUR	35	1	1
Services Techniques	Responsable camping	ADJOINT ADMINISTRATIF	35	1	1
Services Techniques	Suivi voirie/réseaux/ODP	ADJOINT TECHNI à TECHNICIEN	35	1	1
Services Techniques	Assistant prévention/Formation	ADJOINT TECHNIQUE – AGENT DE MAITRISE	10	1	1

Total Services Techniques				48	47
Sport	Éducateurs sportifs	ETAPS	35	2	2
Total Sport				2	2
Total général				99	95

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Le Maire,

Gérard DUBRAC

